


Juin 2013

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

COMITÉ DES PÊCHES

SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE

Septième session

Saint-Petersbourg (Fédération de Russie), 7-11 octobre 2013

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE VISANT À INTENSIFIER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AQUACULTURE

Résumé

Ce document vise à établir les conditions propices à un échange d'informations et d'expériences sur la coopération internationale en matière d'aquaculture. Il pose comme principe que l'amélioration de la coopération internationale est indispensable pour permettre au secteur de continuer à se développer, et répondre ainsi à la demande mondiale croissante de poissons et autres aliments aquatiques sûrs et de qualité. Il présente certaines des avancées récentes de la coopération internationale en aquaculture, analyse ses avantages potentiels, examine quelques-unes des principales voies empruntées, et explore les moyens de renforcer cette coopération. Outre la formation et le renforcement des capacités, la coopération internationale en aquaculture a favorisé une expansion du transfert des technologies entre les pays et de leur diffusion. Dans certaines régions, elle a également permis d'harmoniser les stratégies régionales pour le développement de l'aquaculture. Cette coopération accrue a conduit à une hausse de la productivité aquacole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, tout en favorisant la création d'emplois et de revenus tout au long de la chaîne de valeur.

Les grandes conférences internationales, de même que le Sous-comité de l'aquaculture du Comité des pêches de la FAO, le réseau des organismes régionaux des pêches, les accords de coopération bilatérale et tripartite et les réseaux régionaux sont les principales plateformes qui permettront de développer cette coopération. Sa promotion peut également passer par la constitution de partenariats stratégiques, l'expansion des accords de coopération bilatéraux et des accords de coopération Sud-Sud, l'accroissement de l'investissement étranger direct dans le secteur, la promotion des coentreprises, le recours accru aux consortiums aquacoles et la mise en place des mesures visant à viabiliser les réseaux existants.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org

Le Sous-comité est invité à:

- 1) Prendre connaissance de ce document, et partager les expériences nationales et régionales en matière de coopération aquacole;
- 2) Étudier et partager de nouvelles voies permettant de développer la coopération internationale en aquaculture;
- 3) Réfléchir aux moyens de résoudre les problèmes de financement récurrents des réseaux régionaux d'aquaculture, qui mettent leur viabilité en péril, et formuler des avis à ce sujet;
- 4) Conseiller le Secrétariat sur la voie à suivre pour améliorer la coopération internationale en aquaculture.

Introduction et justification

1. Avec une production mondiale qui s'établissait en 2011 à environ 62,7 millions de tonnes de poisson, et un taux de croissance annuelle de 6,1 pour cent en moyenne au cours des dix dernières années, l'expansion de l'aquaculture continue de l'emporter sur celle de toutes les autres filières alimentaires.
2. Cette croissance affiche des variations interrégionales et intrarégionales, de même qu'entre les pays¹. Elle a aussi pour toile de fond la poussée démographique mondiale et la stagnation, voire le recul de la production mondiale des pêches de capture².
3. Si les tendances de la démographie et de la production des pêches de capture se maintiennent, la production aquacole devra continuer d'augmenter pour que le monde puisse satisfaire la demande croissante de poissons et autres aliments aquatiques, sûrs et de qualité.
4. Maintenir ce rythme de développement dans l'aquaculture est un défi à plusieurs titres. Les risques posés par les processus naturels préjudiciables vont croissant, tant en quantité qu'en gravité. Les ressources en terres et en eau, les ressources financières et les autres moyens de production essentiels pour l'élevage du poisson et des autres produits aquatiques continuent de se raréfier. À mesure que les ressources s'épuisent, elles suscitent une concurrence de plus en plus agressive. Ainsi, l'écart se creuse encore entre les nations et les régions, en termes de compétences et des technologies³.
5. Au plan positif toutefois, les défis auxquels les nations et les régions sont individuellement confrontées peuvent devenir autant d'occasions de stimuler la production aquacole dans le monde.
6. Par la recherche, l'éducation et l'échange d'informations, entre autres moyens, la communauté internationale peut favoriser le développement durable de l'aquaculture, et contrecarrer les effets néfastes du changement climatique et des catastrophes naturelles sur la filière, ce qui est dans l'intérêt

¹ À titre d'exemple, l'Asie a produit en 2011 environ 55,5 millions de tonnes de poissons, soit 88,5 pour cent de la production mondiale. Trois pays d'Asie représentaient à eux seuls 82,9 pour cent de ce total (Chine: 69,5 pour cent; Inde: 8,2 pour cent et Viet Nam: 5,1 pour cent). En Afrique, qui produit environ 1,4 million de tonnes, soit 2,2 pour cent de la production mondiale totale, l'Égypte (avec 70,6 pour cent), le Nigéria (15,8 pour cent) et l'Ouganda (6,1 pour cent) représentaient 92,5 pour cent de la production régionale. La production aquacole des deux Amériques (4,7 pour cent du total mondial) était elle aussi dominée par trois pays (Chili: 32,5 pour cent; Brésil: 21,4 pour cent; États-Unis d'Amérique: 13,5 pour cent), et représentait 67,4 pour cent de la production régionale totale. On rencontre une situation analogue en Europe qui produit 2,7 millions de tonnes, soit 4,3 pour cent de la production mondiale, dont une part d'environ 61,6 pour cent provient de la Norvège (42,5 pour cent), de l'Espagne (10,1 pour cent) et de la France (8,4 pour cent). (D'après les données du Service de l'information et des statistiques sur les pêches et l'aquaculture, Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO. 2013. Production aquacole 1950-2011. FISHSTAT Plus - Logiciel universel pour les séries chronologiques de données statistiques sur les pêches [disponible en ligne ou sur CD-ROM]. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Disponible à l'adresse: <http://www.fao.org/fishery/statistics/software/fishstat/en>).

² FAO Département des pêches et de l'aquaculture. 2011. La Situation mondiale de l'aquaculture. FAO Département des pêches et de l'aquaculture. Document technique N 500/1. Rome, FAO. 105 pp.

³ Bien que les opérations aquacoles soient conduites dans les eaux territoriales d'un pays, et donc considérées par certains comme de nature souveraine, de nombreux pays sont confrontés aux mêmes difficultés. Il est donc légitime de penser que bien des problèmes touchant à l'aquaculture sont de portée internationale, et peuvent donc être résolus plus efficacement au moyen d'une coopération internationale élargie.

de tous. Les ressources matérielles, humaines, financières et autres, de même que les compétences, les technologies et les politiques d'intervention, qui peuvent globalement expliquer le développement inégal de l'aquaculture selon les pays et les régions, peuvent faire l'objet d'échanges entre ces pays et régions⁴. L'information peut être transmise rapidement et facilement au-delà des frontières nationales et régionales. Par conséquent, l'augmentation de la production de poisson et d'autres produits de la pêche dans chaque pays et chaque région se traduit par un accroissement de l'offre dans le monde, ce qui permet de nourrir l'humanité et de contribuer à un monde meilleur.

7. La mise en commun des informations et des expériences permet aux différentes nations et régions de renforcer leurs capacités de mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable dans ses dispositions intéressant l'aquaculture, et de contribuer ainsi à la viabilité accrue du secteur et des avantages qu'il apporte à la société.

8. Quel que soit le scénario retenu, il passe par un resserrement des relations au sein de la communauté internationale qui doit travailler de manière concertée et plus harmonieuse. Ce rapprochement, de même que l'harmonisation des actions engagées, demande une consolidation des relations internationales et une intensification de la coopération internationale.

9. Ce document a pour objet de présenter quelques unes des avancées récentes de la coopération internationale en aquaculture, ainsi que divers enseignements clés que l'on peut extraire de l'expérience des dernières années d'expérience. Il vise à susciter, durant la réunion, un échange de vues sur les expériences des pays et des régions, et à favoriser l'exploration des formules et moyens qui contribueraient à développer cette coopération et à promouvoir ainsi l'expansion du secteur.

10. La coopération internationale en aquaculture peut être de portée mondiale, interrégionale ou intrarégionale. Au plan régional, elle peut être instaurée entre des pays voisins ou distants.

Les grandes étapes de la promotion de la coopération internationale en aquaculture

11. Au niveau mondial, le système des Nations Unies a joué un rôle important et unique en son genre dans la coopération internationale pour la gestion des ressources naturelles, notamment celles qui présentent un intérêt pour l'aquaculture.

12. Il a facilité une série de réunions clés sur divers sujets intéressant l'aquaculture, ainsi que la création d'une large gamme d'organisations et de programmes internationaux dans ce secteur⁵, une action pour laquelle la FAO a le plus souvent tenu un rôle déterminant. Certains exemples notables sont rappelés ci-après.

13. En 1976, la FAO a organisé la *Conférence technique sur l'aquaculture* à Kyoto (Japon). Cette manifestation a été la première à attirer l'attention sur le potentiel économique de l'aquaculture, et à appeler à promouvoir la coopération internationale dans ce secteur.

14. Diverses modalités de développement de l'aquaculture ont été examinées à cette conférence (notamment la technologie, la science, le réseautage, les capacités humaines et le renforcement des institutions) durant laquelle a été adoptée une «Stratégie mondiale pour le développement de l'aquaculture», également connue sous le nom de *Stratégie de Kyoto*⁶.

15. La *Stratégie de Kyoto* envisageait la constitution de réseaux régionaux de centres aquacoles dans les régions les moins prospères de la planète.

⁴ Les régions et les nations richement dotées en ressources, mais plus pauvres en compétences et en connaissances, peuvent aisément avoir accès à l'innovation et aux technologies de pointe disponibles dans d'autres parties du monde. Les régions et les nations avancées au plan technologique, mais moins bien dotées en ressources physiques, peuvent avoir accès aux ressources d'autres régions et nations, par exemple dans le cadre de coentreprises ou de toute autre forme de partenariat.

⁵ Les autres organisations internationales, les bailleurs de fonds, les institutions et les coopératives, autant que les pays eux-mêmes, se sont employés à développer la coopération internationale.

⁶ Cette Stratégie a été entérinée par la Conférence mondiale sur l'aménagement et le développement des pêches de 1984.

16. Ces centres devaient avoir pour vocation la mise au point et l'essai de technologies aquacoles, la formation du personnel ainsi que la production et la diffusion d'informations, avant de devenir des organisations intergouvernementales à part entière⁷. Citons à titre d'exemple le Réseau de centres d'aquaculture pour l'Asie et le Pacifique (RCAAP) et le Réseau d'aquaculture des Amériques (NAA).

17. Depuis le début des années 80, la *Stratégie de Kyoto* a favorisé une forte progression de l'assistance technique et financière apportée par la communauté internationale des donateurs aux projets aquacoles nationaux et régionaux conduits dans le monde. Le Programme de mise en valeur et de coordination de l'aquaculture (ADCP), un réseau mondial de centres aquacoles régionaux coordonné par la FAO/PNUD⁸, a contribué à la mise en œuvre de projets formulés dans le cadre de cette Stratégie⁹.

18. Dans de nombreux pays en développement, la *Stratégie de Kyoto* a également favorisé le renforcement des capacités humaines et la transformation de l'aquaculture, dont la vocation initiale était essentiellement vivrière, en une activité économique dynamique et fondée sur la science. En outre, elle a stimulé la coopération technique entre les pays en développement pour promouvoir l'expansion de la filière, et établir un cadre de coopération régionale.

19. La *Conférence sur l'aquaculture au troisième millénaire*, tenue en 2000 à Bangkok (Thaïlande), illustre elle aussi le rôle joué par la FAO en vue de promouvoir et d'appuyer la coopération internationale en aquaculture¹⁰.

20. La *Déclaration et Stratégie de Bangkok*, adoptée à cette conférence, définit 17 éléments stratégiques, et réaffirme l'importance de la coopération internationale pour le développement de l'aquaculture. Reconnaissant que le renforcement de la coopération régionale et interrégionale devrait accroître la rentabilité et l'efficacité des efforts de développement de l'aquaculture, cet instrument souligne qu'il est essentiel d'améliorer la coopération entre les parties prenantes, au niveau national, régional et interrégional, pour poursuivre le développement de l'aquaculture.

21. En 2001, la création du *Sous-comité de l'aquaculture*, émanation du Comité des pêches de la FAO¹¹, à Rome (Italie), est un autre exemple parlant de l'engagement de la communauté internationale envers la promotion de la coopération internationale en aquaculture.

22. Donnant suite à la recommandation du Comité des pêches, le Conseil de la FAO a créé le Sous-comité de l'aquaculture en tant que dispositif intergouvernemental chargé d'échanger des informations, d'organiser des discussions sur les questions rencontrées dans le domaine de l'aquaculture, et de trouver un consensus entre les diverses parties ayant un intérêt pour ce secteur.

23. Sept sessions du Sous-comité ont déjà eu lieu (dont la session en cours). Ces réunions ont prouvé leur utilité en permettant aux États membres de la FAO de rechercher des solutions aux problèmes communs auxquels le secteur est confronté¹².

24. La plus récente illustration du rôle de la FAO dans la promotion de la coopération internationale a été l'organisation de la *Conférence mondiale sur l'aquaculture 2010*, sur le thème «L'aquaculture au service des personnes et de l'alimentation»¹³, qui s'est tenue à Phuket (Thaïlande).

25. Cette Conférence a permis d'examiner la situation et les tendances du développement de l'aquaculture, d'évaluer les progrès de l'application de la Déclaration et Stratégie de Bangkok 2000, d'évoquer les problèmes nouveaux pertinents pour le développement de la filière, d'apprécier les

⁷ FAO. 1976. *Rapport de la Conférence technique sur l'aquaculture. Kyoto (Japon), 26 mai–2 juin 1976*. Rapport FAO sur les pêches N° 188. Rome. 93 pp.

⁸ Programme des Nations Unies pour le développement.

⁹ Voir par exemple: Tacon, A.G.J.; Collins, J.; Allan, J. (comps.) *FAO field project reports on aquaculture: indexed bibliography, 1966 -1995*. Circulaire de la FAO sur les pêches N°931. Rome, FAO. 1997. 192pp.

¹⁰ En collaboration avec le Réseau de centres d'aquaculture pour l'Asie et le Pacifique (RCAAP).

¹¹ Comité des pêches.

¹² Voir l'adresse <http://www.fao.org/cofi/aq/en/>

¹³ En collaboration avec le RCAAP et le Département des pêches du Royaume de Thaïlande.

possibilités de développement futur, de bâtir un consensus pour promouvoir le rôle de l'aquaculture en tant que secteur alimentaire mondial, durable et compétitif, et enfin, d'adopter le *Consensus de Phuket*.

26. Le *Consensus de Phuket* réitérait l'engagement des participants à appliquer la Déclaration et Stratégie de Bangkok 2000, et soulignait l'importance des partenariats public-privé et de la coopération nationale, régionale, interrégionale et internationale en vue de la mise en œuvre continue de cette Stratégie.

27. Ces déclarations et consensus internationaux ont été utiles, en ce sens qu'ils ont attiré l'attention des décideurs sur l'importance de l'aquaculture au plan social et économique, et sur la nécessité d'efforts concertés, conduits en collaboration, pour remédier aux difficultés du secteur. Ils ont aussi orienté utilement le développement et la gestion de l'aquaculture au cours des trente-six dernières années¹⁴.

28. Les experts et les décideurs ont adopté plusieurs accords et déclarations de niveau régional dans lesquels ils soulignaient encore l'importance de la coopération internationale pour le développement de l'aquaculture.

29. À titre d'exemple, citons la collaboration entre la FAO, WorldFish et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), lequel a organisé le *Sommet «Du poisson pour tous»* à Abuja (Nigéria), en 2005. Des chefs d'État et de gouvernement et des fonctionnaires de haut niveau de l'ensemble du continent africain ont pris part à cette manifestation où a été adoptée la *Déclaration d'Abudja sur la pêche et l'aquaculture durables en Afrique*.

30. Entre autres choses, cette *Déclaration* pose un engagement à *soutenir* la coopération régionale pour la pêche et l'aquaculture, *appliquer* les dispositions du Code de conduite pour une pêche responsable, *autonomiser* les communautés pratiquant la pêche et l'aquaculture, la société civile et les parties prenantes du secteur, *garantir* que l'aquaculture soit dûment prise en compte, au niveau national et régional, dans les politiques économiques, les stratégies, les plans et les portefeuilles d'investissement, et *favoriser* une production aquacole durable et respectueuse de l'environnement dans les entreprises de toutes tailles.

31. Cinq ans plus tard, en 2010, les ministres africains des pêches et de l'aquaculture ont tenu leur première conférence à Banjul (Gambie), et ont recommandé que l'Union africaine (UA) établisse un mécanisme de dialogue participatif, à l'échelle du continent tout entier, sur les politiques et la gestion des pêches, et qu'elle aide les États membres à renforcer la cohérence des politiques nationales sur la pêche et l'aquaculture en se fondant sur la structure offerte par le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA)¹⁵. Ces recommandations ont été entérinées par les chefs d'État de l'Union africaine à leur dix-huitième session ordinaire, en 2011.

32. La *Déclaration de Colombo* est un deuxième exemple du rôle de la FAO dans la promotion de la coopération internationale. En juillet 2011, la FAO et le RCAAP ont organisé à Colombo (Sri Lanka) la première Réunion ministérielle sur l'aquaculture dans la région Asie pour la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement économique.

33. Cette réunion ministérielle de haut niveau, à laquelle ont pris part les délégations de dix-sept pays de la région et où l'allocution principale a été prononcée par Mahinda Rajapaksa, Président de Sri Lanka, a examiné comment la coopération régionale pouvait développer la contribution de

¹⁴ Lorsque la Stratégie mondiale sur le développement de l'aquaculture a été adoptée à la Conférence de Tokyo organisée par la FAO il y a quelque 36 ans de cela, les prévisions les plus optimistes de la production mondiale fondée sur l'élevage d'organismes marins se situaient à moins de 4 millions de tonnes, alors qu'elle représente aujourd'hui plus de 60 millions de tonnes.

¹⁵ Dénonçant le manque de cohérence des politiques régissant le secteur halieutique et aquacole sur l'ensemble du continent, les ministres ont fait valoir que le secteur n'avait guère la possibilité d'apporter des réponses globales aux difficultés rencontrées, ou de contribuer utilement à la croissance économique et à la production de retombées sociales, alors qu'il continuait de fournir des aliments, des moyens de subsistance et des emplois dans de nombreux pays.

l'aquaculture à la sécurité alimentaire, à la nutrition et au développement économique de la région, et s'est conclue par l'adoption de la *Déclaration de Colombo*.

34. La *Déclaration de Colombo* est un engagement politique visant à instaurer une coopération régionale en vue de développer l'aquaculture et de favoriser ainsi la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement économique. Elle offre aux gouvernements des pays d'Asie un cadre d'intervention qui leur permet de coopérer dans ce but, de mettre en commun leurs expériences et de tirer parti de leurs forces réciproques, en les mettant au service de tous¹⁶.

35. On trouve des exemples de déclarations analogues dans d'autres régions. Il serait bien trop long de les passer toutes en revue ici, et on se concentrera plutôt sur les enseignements à tirer de ces déclarations et accords internationaux, qui pourraient s'avérer utiles pour les pays désireux de développer la coopération internationale et de la mettre au service de l'aquaculture.

Quelques enseignements de l'expérience: Avantages potentiels et principales voies de coopération internationale en aquaculture

A. Quelques enseignements de l'expérience: Avantages potentiels

36. La coopération internationale en aquaculture a produit nombre d'avantages. Si l'on envisage le développement en général, elle a par exemple favorisé le transfert de technologies et leur diffusion.

37. Les experts définissent le **transfert de technologies** comme la «transmission de connaissances systématiques en vue de la fabrication d'un produit, l'application d'un procédé ou la prestation d'un service».

38. La **diffusion des technologies**, quant à elle, suppose «l'aptitude du système bénéficiaire de la technologie à acquérir des connaissances à son sujet et à la reproduire par lui-même». La diffusion permet donc aux bénéficiaires d'acquérir la capacité d'exploiter la technologie, mais aussi de l'améliorer¹⁷.

39. En matière de transfert et de diffusion des technologies, les principales difficultés rencontrées sont souvent le manque et la répartition inégale des capacités des bénéficiaires pour accéder aux technologies, les appliquer, les améliorer ou les adapter. Des inégalités existent aussi d'un pays à l'autre et dans des poches d'activité économique au sein d'un même pays, par exemple entre les zones côtières et les zones montagneuses. On les rencontre également entre les différents groupes socio-économiques: l'industrie par opposition à la petite exploitation, les exploitants fortunés et les pauvres, ou encore ceux qui disposent de moyens de production et ceux qui n'y ont pas accès.

40. Les observations réalisées dans la filière aquacole en Asie comme ailleurs montrent que la coopération technique peut faciliter le transfert et la diffusion des technologies entre les pays, dans de bonnes conditions de rentabilité, et développer les capacités des intervenants qui ont plus de difficultés à les acquérir ou à les assimiler.

41. Elles ont en outre démontré que la mise en commun et le partage des ressources nationales permettaient d'accroître les capacités régionales et, par conséquent, l'aptitude des pays à assimiler et à appliquer les technologies. La coopération technique entre pays d'une même région permet de transférer et de diffuser des technologies dans des conditions quasi équitables. L'accès aux ressources mises en commun par les pays d'une région permet à chacun d'eux d'appliquer les technologies acquises et, dans bien des cas, de les améliorer¹⁸.

42. La coopération internationale en aquaculture a favorisé le **développement des capacités** nationales et régionales dans plusieurs régions d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, en contribuant à la formation du personnel national et à la modernisation des installations nationales et régionales. Ces

¹⁶ http://library.enaca.org/emerging_issues/colombo_declaration/colombo-declaration-2011.pdf.

¹⁷ V. Konde. 2006. «Africa in the global flows of technology: an overview». African Technology Development Forum (ATDF) Journal Volume 3, Issue 1. March 2006. www.atdforum.org.

¹⁸ Bueno, P. Towards an Aquaculture Network for Africa (ANAF) Inter Governmental Organization (IGO): Small Steps for the Final Leap. Document de réflexion. Quatrième réunion annuelle du Réseau aquacole pour l'Afrique, Entebbe (Ouganda) 4–6 décembre 2012.

deux axes d'intervention ont eu des effets multiplicateurs sur nombre de programmes de développement, et ont favorisé le déroulement souple et efficace des programmes d'aide. Ce mouvement a également contribué à une plus large diffusion des résultats, garantissant ainsi la mise en œuvre d'activités de suivi par les pouvoirs publics et de meilleures chances de poursuite des activités engagées dans le cadre des projets.

43. Il existe de nombreux cas où la coopération internationale a renforcé **l'engagement des gouvernements nationaux à l'égard de l'aquaculture**. Citons notamment le cas des pays d'Asie et du Pacifique avec le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique (RCAAP). Dans les cas où les gouvernements étaient fermement résolus à développer la filière, ils ont souvent convenu de *stratégies régionales harmonisées* qui reflétaient leurs priorités communes et ont servi de guide à des initiatives ciblées de développement. À l'échelon national et local, ces initiatives ont été adaptées, affinées, étendues à des programmes nationaux de recherche-développement, et intégrées dans les politiques et programmes nationaux. Au final, la production de poisson a augmenté, des emplois ont été créés et des activités rémunératrices ont été mises en place tout au long de la chaîne de valeur de la filière.

44. La coopération internationale peut en outre conduire au renforcement des groupements d'exploitants et des associations industrielles. Dans nombre de cas, le manque de moyens et la surcharge des services nationaux de vulgarisation ont freiné la diffusion des technologies. Dans les situations de ce genre, les exploitants ont souvent créé des associations grâce auxquelles ils ont mis au point des démarches différentes ou complémentaires. Par la suite, les programmes de recherche-développement axés sur les entreprises industrielles et les exploitants¹⁹ ont permis de mieux cibler les technologies, de réduire les coûts de transfert, de favoriser leur adoption et de gérer le secteur plus efficacement.

45. Dans de nombreux pays en développement, l'inefficacité des mesures publiques, qui ont été sans effet sur les difficultés des petits exploitants pauvres, a donné l'occasion aux organisations de la société civile d'intervenir plus activement dans les programmes de développement rural. Au moyen d'interventions telles que les écoles pratiques d'agriculture, les visites entre exploitants et les «journées du poisson», de nombreuses **organisations non gouvernementales (ONG)** ont utilement contribué au développement de l'aquaculture. Les alliances entre les ONG et les pouvoirs publics sont généralement bénéfiques pour les objectifs de développement rural. La coopération internationale a permis aux ONG d'intervenir dans le secteur, et a favorisé le développement de ces alliances.

B. Quelques enseignements de l'expérience: Principales voies de coopération

46. La FAO, ses États membres et les autres partenaires du développement ont eu recours à des approches et des mécanismes variés pour promouvoir la coopération internationale en aquaculture. Au plan mondial, ce sont principalement les *grandes conférences internationales*, la création du Sous-comité de l'aquaculture et ses réunions. Au plan régional, les États membres de l'Organisation peuvent en outre interagir et partager leurs expériences dans le cadre de son réseau d'*organes régionaux des pêches* — le CPCA²⁰ en Afrique, la CPAP²¹ pour l'Asie et le Pacifique, la COPESCAL²² pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la COREPECHES²³ pour le Moyen-Orient — qui interviennent dans le domaine de l'aquaculture.

47. Citons également d'autres instances:

- Les *sous-comités des organes régionaux des pêches* chargés des questions sous-régionales et transfrontières;

¹⁹ Par exemple les systèmes de recherche et de vulgarisation, les partenariats public-privé, les régimes de gestion volontairement mis en place par les associations d'exploitants (notamment les codes de pratique et les pratiques de gestion améliorées).

²⁰ Comité des pêches continentales et de l'aquaculture pour l'Afrique.

²¹ Commission des pêches pour l'Asie et le Pacifique.

²² Commission des pêches intérieures et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

²³ Commission régionale des pêches.

- Les *groupes de travail* composés de représentants d'États membres, qui sont chargés d'examiner des problèmes thématiques récurrents et de faire rapport sur ces questions;
- Les *groupes de travail ad hoc*, composés de représentants d'États membres, qui sont chargés d'examiner des questions spécifiques ou des problèmes majeurs concernant l'aquaculture;
- Les *consultations techniques* qui réunissent de hauts fonctionnaires et d'autres parties prenantes, et sont chargées d'examiner des questions susceptibles d'avoir des incidences politiques et de trouver des accords en la matière;
- les *organisations intergouvernementales* qui jouent, à des degrés divers, un rôle important pour le développement de l'aquaculture. Citons par exemple le RCAAP, l'OSPESCA et l'APEC²⁴.

48. Les *accords bilatéraux et tripartites* ont aussi utilement contribué à la coopération internationale en aquaculture. Dans la mesure où elle intervient entre deux pays, la *coopération bilatérale* se fait sans intervention de la FAO. La *coopération tripartite* est essentiellement basée sur une relation triangulaire entre un pays coopérant/bailleur de fonds, un pays hôte/bénéficiaire et une organisation internationale qui fait office de facilitateur, la FAO dans le cas d'espèce.

49. La coopération tripartite intervient généralement dans le cadre du Programme FAO de coopération technique entre pays en développement (CTPD) ou du **Programme de coopération Sud-Sud**. Le pays donateur offre son expertise et/ou un financement. Le pays bénéficiaire apporte une contribution financière ou en nature en vue de la mise en œuvre du programme. Outre son rôle de facilitateur, la FAO apporte souvent un complément financier et/ou son expertise technique en vue des opérations, généralement en finançant la coopération technique.

50. Le **réseautage** a lui aussi été un moyen important de coopération régionale et intrarégionale. Les réseaux les plus communs sont ceux voués à l'échange d'information, à la formation, à la prestation de services, aux consultations scientifiques et à la recherche en collaboration.

51. Les **réseaux d'échange d'information** ont généralement pour vocation d'organiser et de faciliter l'échange d'idées, de méthodologies, de résultats, de données et autres informations par différents moyens. Les **réseaux de formation** visent l'élaboration conjointe et l'échange de supports de formation, ainsi que l'organisation d'actions conjointes de formation. Les **réseaux de service** se consacrent à l'échange de matériel et d'information visant à améliorer les services, l'encadrement des opérations, la formation et la recherche. Les personnes et les institutions membres de **réseaux de consultations scientifiques** concentrent leur action sur des domaines de recherche prioritaire, conduisent leurs recherches de manière autonome, mais tiennent des réunions régulières, ou utilisent d'autres voies pour partager leurs résultats de recherche. Les **réseaux de recherche en collaboration** ont pour objet de planifier et de conduire des recherches sur des problèmes d'intérêt commun pour les pays d'une région ou sous-région, et d'en assurer le suivi.

52. Les réseaux aquacoles établis avec l'aide de la FAO sont généralement polyvalents. Ils regroupent toutes les fonctions assurées par les cinq types de réseaux ci-dessus, bien que de façon progressive. Certains d'entre eux peuvent fournir des enseignements utiles que la communauté internationale peut mettre à profit pour renforcer la coopération internationale en vue de l'expansion de l'aquaculture.

Le Réseau aquacole pour l'Afrique (ANAF)

53. S'agissant de l'Afrique subsaharienne, la Conférence de Kyoto a abouti à la création du *Centre régional africain d'aquaculture (ARAC)* qui a été établi au Nigéria, en 1980, avec les orientations de la FAO et l'assistance financière de plusieurs partenaires du développement. Ce Centre, qui regroupait

²⁴ On trouvera des informations plus détaillées sur la page d'accueil de ces différentes instances, à l'adresse <http://www.sica.int/ospesca/> pour l'OSPESCA (Organización del Sector Pesquero y Acuicola de Centroamerica (Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain), et à l'adresse <http://www.apec.org/home/groups/> en ce qui concerne l'APEC (Organisation de coopération économique Asie-Pacifique).

18 pays d'Afrique, a contribué à former 131 spécialistes en aquaculture. Pour des raisons principalement financières, il a cessé d'exister en tant que centre régional en 1989²⁵.

54. À sa quinzième session tenue à Lusaka (Zambie) en 2008, la CPCAA²⁶ a établi le *Réseau aquacole pour l'Afrique* (ANAF), sur le même modèle que le RCAAP. L'ANAF a pour vocation de s'attaquer aux nombreux problèmes rencontrés par les États Membres dans le domaine des infrastructures, des technologies, des politiques, des institutions, des capacités humaines, de la recherche, de la collecte et de la diffusion de l'information.

55. L'ANAF s'est jusqu'ici contenté de diffuser des informations techniques et autres (y compris sur les coûts et les avantages de son action) au moyen de son site Web. La mise en œuvre de ses objectifs a été freinée par un manque de détermination de la part des pouvoirs publics et, de ce fait, par l'insuffisance des contributions financières que lui versent les gouvernements.

Le Réseau d'aquaculture des Amériques (NAA)

56. Le Centre régional d'aquaculture d'Amérique latine (CERLA) a été créé en 1978, puis dissous en 1986 faute d'un financement suffisant. En 2009, les pays d'Amérique latine membres de la FAO sont convenus d'établir le *Réseau d'aquaculture des Amériques* (NAA)²⁷, une décision qui a été officiellement entérinée à Managua (Nicaragua) en 2012²⁸, faisant de ce réseau un organisme intergouvernemental. Le NAA a pour mission de contribuer au développement durable et équitable de l'aquaculture au moyen d'une coopération régionale instaurée entre les pays du continent américain et centrée sur les aspects sociaux, économiques, scientifiques, technologiques et environnementaux.

57. Il est encore trop tôt pour évaluer les réalisations du NAA. Les nombreuses activités mises en œuvre depuis 2010 et le programme d'action très complet proposé pour les années à venir laissent présager qu'il a un bel avenir devant lui. Notons cependant que son existence dépend à bien des égards de l'un des pays membres qui exerce un leadership fort, et apporte une assistance logistique et financière. En dépit de l'importance du soutien financier pour le lancement d'un réseau tel que celui-ci, l'engagement politique et financier continu des gouvernements nationaux est tout aussi important, voire davantage, pour sa viabilité.

58. Le Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes a également aidé les pays à constituer plusieurs réseaux de coopération technique qui se consacrent totalement ou partiellement à l'aquaculture. Quelques-uns d'entre eux sont énumérés ci-après:

- La Commission des pêches continentales pour l'Amérique latine (COPESCAL), établie en 1976;
- L'*Association aquacole d'Amérique latine (ALA)* créée en 1977, qui n'est guère active dans les actions menées en coopération en raison de *problèmes budgétaires*;
- L'*Organisation latino-américaine de développement halieutique (OLDEPESCA)* créée en 1985;
- Le *Réseau de coopération technique pour l'aquaculture et la pêche*, établi en 1986, et qui réunissait 16 pays. Des *difficultés financières* ont entraîné la cessation de ses activités;
- Le *Réseau régional des centres et institutions aquacoles d'Amérique latine*, créé en 1986 avec l'appui financier du Centre de recherche pour le développement international (CRDI) du Canada, et dont les *opérations ont été interrompues* en raison d'un *manque de financement* et d'une coopération insuffisante entre les institutions participantes dès lors que le CRDI s'est retiré;

²⁵ L'ARAC poursuit ses activités, à un niveau plus modeste, en tant que centre national.

²⁶ Comité des pêches continentales et de l'aquaculture pour l'Afrique.

²⁷ Rapport de la réunion sur la relance de l'initiative de constitution d'un réseau d'aquaculture des Amériques. Guayaquil (Équateur), 10-12 juin 2009. FAO Rapport sur les pêches et l'aquaculture N° 931.

<http://www.fao.org/docrep/012/i1561b/i1561b00.htm>

²⁸ Site Web du NAA: <http://www.racua.org/>

- Le Centre pour les services d'information et de consultation sur la commercialisation des produits de la pêche en Amérique latine et dans les Caraïbes (INFOPECSA), établi à San José (Costa Rica), en février 1994;
- Le *Réseau latino-américain de femmes travaillant dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture* (LANWF), fondé en 2000.

Le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie-Pacifique (RCAAP)

59. Le RCAAP a été constitué en août 1980 en vue d'un projet régional mis en place le 7 juin 1979 par 11 pays participants, avec l'appui financier du PNUD, et qui a été mis en œuvre par la FAO, dans le cadre du programme ADCP^{29,30} depuis ses bureaux hébergés à l'Institut national des pêches continentales, à Bangkok (Thaïlande). Le projet a pris fin le 31 décembre 1989, s'est conclue par la création d'une organisation intergouvernementale totalement autonome et à même d'assumer des responsabilités régionales.

60. Pour réaliser ses objectifs³¹, le RCAAP a axé ses activités sur le renforcement des capacités, la recherche-développement en collaboration, le développement des réseaux d'information et de communication, l'appui à l'élaboration des politiques et au développement des capacités institutionnelles, à la santé des animaux aquatiques, à la gestion des maladies, ainsi qu'à la génétique et à la biodiversité.

61. Ses activités sont financées au moyen des contributions des membres, tandis que ses projets sont élaborés et mis en œuvre dans l'ensemble de la région en partenariat avec les gouvernements membres, les banques, les fondations donatrices, les organismes de développement, les universités et divers exploitants et organisations non gouvernementales^{32, 33, 34}. Le Réseau est parvenu à promouvoir la coopération régionale et intrarégionale en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, et il a établi une solide collaboration avec certains pays développés d'Europe.

62. Grâce à sa structure de gouvernance réellement intergouvernementale, cette coopération intrarégionale et interrégionale, de même que les efforts résolus des gouvernements nationaux pour développer le secteur, ont été déterminants pour la réussite du RCAAP qui a contribué à l'essor remarquable de la productivité et de la croissance de l'aquaculture, ainsi qu'à la prospérité et au

²⁹ Programme de développement et de coordination de l'aquaculture.

³⁰ Projet RAS/76/003.

³¹ Accroître la production de «poisson» ainsi que le revenu et l'emploi rural, diversifier la production agricole rurale, et multiplier les recettes et les économies en devises dans la région Asie-Pacifique.

³² FAO/RAP, 2003. *Rapport de la consultation régionale de donateurs sur le rôle de l'aquaculture et des ressources aquatiques vivantes: priorités pour l'assistance et la constitution de réseaux*. Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique, Bangkok (Thaïlande). RAP Publication N° 2003/04, 90 p.

³³ Site Web du RCAAP: <http://www.enaca.org/modules/cms/start.php?start_id=1&seite=about-naca>

³⁴ Les accomplissements du RCAAP sont également à porter au crédit d'une politique fondamentale pour les gouvernements membres qui veulent promouvoir l'autonomie régionale par la coopération technique, selon le principe que «les membres les plus solides aideront les autres», et leur conviction que l'aquaculture peut contribuer à atténuer la pauvreté, à promouvoir le développement humain et l'autonomisation sociale si les pays de la région mettent en commun leurs expériences et leurs connaissances. Par ailleurs, le RCAAP a été établi suite à la mise en place de solides institutions nationales qui ont favorisé les relations et la coopération, la consolidation des relations entre les membres (qui regroupent la quasi-totalité des peuples d'Asie et du Pacifique), et une vocation exclusive de développement de l'aquaculture au travers de la coopération régionale. Il faut aussi mentionner la forte adhésion des gouvernements participants (ce qui garantit la viabilité du Réseau), la mise au point et le partage de modèles de développement aquacole et d'enseignements utiles par de nombreux membres, et l'inclusivité des processus qui aident les pays membres à atteindre leurs objectifs nationaux de développement (objectifs qu'ils définissent eux-mêmes, et qui ne leur sont pas imposés). De même, le Réseau privilégie les approches ascendantes (fondées sur la consultation), l'expérience acquise au fil de l'élaboration et de l'exécution de programmes efficaces de recherche-développement (qui tirent parti de la diversité d'expertise et de compétences de ses partenaires) et l'approbation de la FAO (qui accroît la confiance des autres organisations).

bien-être des populations de la plupart des pays de la région^{35, 36, 37}. Cette structure permet notamment une mobilisation et une utilisation efficaces des ressources. À titre d'exemple, la FAO ou tout autre organisation ou donateur peut, à la demande du RCAAP, apporter une assistance aux 18 pays membres du réseau dans le cadre d'un seul et même projet, ce qui permet en outre d'en faciliter la mise en œuvre.

Le Réseau de centres d'aquaculture d'Europe centrale et orientale (NACEE)

63. Ce Réseau a été créé en novembre 2004, lors de la première réunion des directeurs du NACEE qui s'est tenue à Szarvas (Hongrie). En 2006, le NACEE a obtenu le statut de liaison auprès de la FAO. Le 26 janvier 2011, il a été officiellement enregistré en Hongrie en tant qu'organisme à but non lucratif.

64. Le NACEE est actuellement composé de 29 institutions et individus représentant neuf pays³⁸. Son mandat vise essentiellement à intégrer la recherche-développement d'Europe centrale et orientale dans l'espace européen de la recherche.

65. À cet effet, le NACEE organise régulièrement des ateliers, des colloques et des réunions sur une large gamme de sujets présentant un intérêt pour l'aquaculture européenne et mondiale. Le Réseau a également établi de solides relations de travail avec plusieurs organisations et institutions, dont la FAO, l'UICN, la CECPI et le RCAAP. Il a en outre réalisé plusieurs projets concrets qui ont contribué à améliorer son efficacité et son efficience³⁹.

Conclusions: Défis et possibilités de développement de la coopération internationale en aquaculture

66. Ce document rappelle que le développement de l'aquaculture sera confronté à de multiples défis au cours des décennies à venir, que ce soit au plan national, régional ou mondial.

67. Trouver des solutions satisfaisantes à la plupart de ces difficultés supposera que la communauté internationale engage des actions concertées, souvent collectives et coordonnées, qui devront reposer sur la coopération internationale. Les pays qui s'obstinent à agir de manière isolée

³⁵ À eux tous, les pays membres du RCAAP représentent environ 86 pour cent de la production mondiale déclarée de la pisciculture.

³⁶ Il est important de rappeler que ces résultats ne sont pas ceux du seul RCAAP. Malgré son importance, le Réseau n'est pas le seul intervenant aquacole en Asie. Le Réseau INFOFISH, le Centre de développement des pêches d'Asie du Sud-Est (SEAFDEC), l'Organisation intergouvernementale de la Baie du Bengale, la Commission du Mékong (MRC), l'Association de coopération régionale de l'Asie du Sud (SAARC), l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN), et l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) sont aussi des acteurs majeurs de l'aquaculture en Asie.

³⁷ FAO/RAP, 2003. *Rapport de la consultation régionale de donateurs sur le rôle de l'aquaculture et des ressources aquatiques vivantes: priorités pour l'assistance et la constitution de réseaux*. Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique, Bangkok (Thaïlande). RAP Publication N° 2003/04, 90 p.

Cai, J., Jolly, C., Hishamunda, N., Ridler, N., Ligeon, C. & Leung, P. 2012. «Review on aquaculture's contribution to socio-economic development: enabling policies, legal framework and partnership for improved benefits». In R.P. Subasinghe, J.R. Arthur, D.M. Bartley, S.S. De Silva, M. Halwart, N. Hishamunda, C.V. Mohan & P. Sorgeloos, eds. *L'aquaculture au service des personnes et de l'alimentation*. Actes de la Conférence mondiale sur l'aquaculture 2010, Phuket (Thaïlande). 22–25 septembre 2010. pp. 265–302. FAO, Rome et RCAAP, Bangkok.

³⁸ Bélarus, Fédération de Russie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Moldova, Pologne, République tchèque et Ukraine.

³⁹ Citons les activités suivantes à titre d'exemple:

- Échange d'informations entre les membres (au sein de la région);
- Échange de scientifiques;
- Réalisation de programmes conjoints de recherche et de formation;
- Participation accrue des institutions européennes aux programmes de développement aquacole au niveau européen;
- Amélioration des partenariats pour l'application pratique des résultats de recherche, notamment par les petites et moyennes entreprises et les associations de producteurs;
- Renforcement des capacités des institutions européennes en vue de la mise au point et de l'organisation de projets régionaux de développement aquacole.

pourraient se priver, et priver d'autres intervenants, des avantages découlant de la mondialisation de l'aquaculture, en particulier le développement du transfert et de la diffusion des technologies, le renforcement des capacités, la consolidation des engagements publics, l'harmonisation des stratégies régionales de développement de l'aquaculture, le renforcement des groupements d'exploitants et des associations industrielles, et la sécurité sanitaire des produits aquacoles destinés à la consommation humaine. Les modalités de développement dissociées des programmes régionaux et internationaux risquent aussi de priver le secteur de la possibilité d'une plus forte croissance, et de réduire sa contribution à l'avènement d'un monde meilleur, fondé sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la création d'emplois et la production de revenus.

68. Comme en témoignent les déclarations formulées dans diverses conférences internationales, et les faits nouveaux intéressant le secteur, la plupart des pays reconnaissent l'importance de la coopération internationale dans le secteur aquacole. Même si la situation a bien progressé, de nombreux pays doivent encore mettre en place des programmes et des dispositions institutionnelles spécifiques permettant de donner une forme concrète à ces déclarations ou, le cas échéant, développer les dispositifs existants; dans bien des cas, les possibilités de développement de la coopération internationale sont au mieux insuffisamment exploitées.

69. Ces possibilités sont notamment:

a) Le développement du partenariat public-privé

70. Au niveau mondial, les tendances des mutations sociales, de la démographie, du changement climatique et des catastrophes naturelles ont placé la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et la croissance économique au premier plan des débats mondiaux. Dans le même temps et dans bien des pays, la crise économique mondiale a déjà entraîné un recul des financements publics à l'agriculture, aquaculture comprise. Cette situation montre que les décideurs et les organismes de développement doivent rechercher de nouveaux partenariats stratégiques pour que l'aquaculture puisse poursuivre son expansion. Les *partenariats public-privé (PPP)* sont l'un des moyens d'y parvenir.

71. En rassemblant des partenaires privés et publics disposant d'atouts, de compétences, de connaissances et de ressources financières, de niveaux différents mais complémentaires, les PPP favorisent un échange international de technologies, d'expertise et d'information à une échelle plus vaste. Ils contribuent aussi à sortir de l'isolement les instituts de recherche et d'autres intervenants nationaux, tout en permettant aux partenaires de mobiliser l'investissement, de mettre au point des solutions innovantes, de réaliser des gains d'efficacité tout au long de la chaîne de valeur, et de réduire les risques. Ces dispositifs gagnent en importance étant donné que, dans bien des cas, les entités privées ou publiques individuelles ne sont généralement pas en mesure de créer à elles seules un environnement porteur, et de réunir les ressources, les capacités et les connaissances nécessaires pour produire et diffuser des innovations susceptibles de contribuer à une expansion notable de la productivité du secteur⁴⁰.

72. Bien qu'ils aient le potentiel nécessaire pour faire progresser l'aquaculture, il n'existe guère de cas documentés où ces partenariats aquacoles ont notablement contribué à développer la sécurité alimentaire nationale et régionale, à réduire la pauvreté et à stimuler la croissance économique. Dès lors, on peut estimer que l'investissement privé dans l'aquaculture, bien que hautement nécessaire, est encore si limité qu'il n'a aucun effet sur les difficultés rencontrées pour développer le secteur. Il y a donc lieu de développer les PPP pour que les ressources soient mobilisées de manière suffisamment efficace pour se répercuter sur le secteur.

73. Ces partenariats pourraient intéresser des organismes publics, des groupements communautaires, des exploitants, des associations privées, des organismes de promotion de l'investissement, des porteurs de projets de développement sectoriel et des organismes de financement⁴¹. Plus ils sont ouverts, plus les PPP favorisent la transparence et l'équité, et augmentent donc d'autant les chances de viabiliser l'aquaculture.

⁴⁰ Banque mondiale. 2012. Agricultural Innovation Systems: an Investment Sourcebook.

⁴¹ Banque mondiale. 2012. Agricultural Innovation Systems: an Investment Sourcebook.

74. La FAO s'emploie à développer un programme de partenariat multidonateurs dans le but d'aider les pays membres et la société civile à viabiliser la croissance future de l'aquaculture. Ce programme, appelé Partenariat mondial pour la promotion de l'aquaculture (PMPA), créera les conditions propices à une collaboration efficace entre les bailleurs de fonds, les organisations intéressées de la société civile, les universités, les investisseurs, les partenaires du développement et le secteur privé, et aidera les pays à assurer la croissance du secteur aquacole et son avenir durable. Le PMPA complète le programme élargi de décentralisation de l'Organisation, s'inscrit dans le droit-fil des nouveaux objectifs stratégiques de la FAO, et renforce les concepts et les dispositifs des programmes de CTPD et de coopération Sud-Sud.

b) Promouvoir les consortiums

75. Les personnes privées, les pouvoirs publics, les organisations ou toute combinaison de ces différents acteurs pourraient intervenir dans le cadre de consortiums aquacoles, afin de participer à un programme conjoint, ou de mettre leurs ressources en commun pour atteindre un objectif partagé.

76. Les consortiums dont les membres peuvent s'exprimer d'une seule voix face aux parties prenantes, aux décideurs et aux institutions de financement sont en mesure de faire passer leur message avec toute l'efficacité nécessaire, et de mobiliser davantage de ressources. Leurs membres peuvent également mettre ces ressources en commun, qu'elles soient financières, humaines ou autres, en vue d'une planification et d'une exécution efficace de leurs activités. La mise en commun des ressources de production et l'exécution conjointe d'activités planifiées en commun peuvent aboutir à une offre accrue de services et à une augmentation de la production aquacole et piscicole, dans des conditions plus rentables et plus efficaces. Le partage des ressources humaines en particulier permet au personnel d'acquérir de nouvelles connaissances.

77. Outre la FAO, le RCAAP, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Banque mondiale et le Fonds mondial pour la nature (WWF), le Consortium pour la crevetticulture et l'environnement mérite une mention spéciale. Ce consortium a formulé des principes internationaux pour l'élevage responsable de la crevette. Ces directives fournissent une base sur laquelle les parties prenantes peuvent engager une collaboration en vue du développement durable de la crevetticulture⁴².

c) Développer la coopération bilatérale au moyen de la coopération Sud-Sud

78. Divers États membres de la FAO et partenaires du développement ont eu recours à la coopération bilatérale pour promouvoir l'aquaculture, une voie qui s'est révélée utile et efficace.

79. Les accords de coopération Sud-Sud, également appelés «coopération technique entre pays en développement (CTPD)», ont souvent été utilisés pour concrétiser cette coopération. En Afrique par exemple, la coopération Sud-Sud a permis à des experts égyptiens et nigériens de mettre leur expérience à la disposition de plusieurs pays. Le Nigéria et Madagascar ont amélioré leurs élevages aquacoles intégrés à la riziculture en faisant respectivement appel à des experts chinois et vietnamiens. Les experts de ces deux pays prêtent souvent leur concours au secteur de l'aquaculture des pays africains dans le cadre d'accords de coopération Sud-Sud. Entre 2000 et 2010, vingt pays d'Afrique subsaharienne ont accueilli 1 228 experts originaires d'autres pays. La FAO a assuré une liaison efficace entre les pays donateurs et les pays bénéficiaires dans le cadre de ces accords.

80. Des accords de coopération ont également été passés entre des pays donateurs et des pays bénéficiaires sans l'intervention de la FAO. Des experts en aquaculture du Brésil, de pays européens et de l'Union européenne, pour ne citer que ceux-là, fournissent souvent une assistance à des pays d'Afrique ou d'Amérique latine au titre d'accords de coopération bilatérale directe.

81. La coopération bilatérale est utile dans tous les cas, même si celle engagée dans le cadre de la coopération Sud-Sud a particulièrement contribué à promouvoir l'expansion de l'aquaculture dans les pays en développement au cours des dix dernières années. Les experts des pays donateurs ont par exemple assuré la formation de techniciens locaux, et travaillé sur le terrain avec des exploitants et

⁴² FAO, RCAAP, PNUE, Banque mondiale et WWF. 2006. Principes internationaux d'élevage responsable de la crevette.

divers établissements d'enseignement et de recherche des pays bénéficiaires. Dans certaines régions, cette coopération a stimulé l'innovation technologique, favorisé l'adoption de meilleures pratiques de gestion et contribué à accroître l'efficacité de certaines institutions publiques. Les innovations sont diffusées plus rapidement du fait de la participation des utilisateurs, ce qui augmente les chances que les résultats de l'action menée soient utiles pour les exploitants et les autres parties prenantes. Les experts des pays donateurs eux-mêmes ont acquis de nouvelles expériences. La croissance du secteur gagnerait à ce que l'on développe la coopération bilatérale dans le cadre des accords de coopération Sud-Sud existants, ou qu'on l'instaure là où elle n'existe pas encore.

d) Améliorer la coopération multilatérale

82. L'aquaculture a plus de chance de progresser quand plusieurs pays coopèrent à cette fin que lorsque deux intervenants, donateur et bénéficiaire, interviennent isolément. Plus il y a de partenaires, plus on peut mobiliser de ressources au profit d'un même projet, et plus il y a de ressources, plus l'aide apportée dans ce cadre peut profiter à de nombreux pays, d'où une efficacité accrue. La charge liée à l'exécution du projet est répartie entre les parties participantes, et la probabilité d'un échec se trouve réduite d'autant. À la différence des situations de coopération bilatérale, un projet multilatéral n'est pas nécessairement interrompu au cas où l'un des partenaires se retire.

83. En dépit des avantages qu'elle présente, la coopération multilatérale en aquaculture n'a pas été aussi énergique qu'on aurait pu l'espérer.

84. Cette lente progression tient peut-être à des difficultés techniques. Un projet multilatéral est généralement plus compliqué à mettre sur pied et à exécuter qu'un projet bilatéral; il y a davantage d'attentes et d'objectifs spécifiques à réconcilier et à concrétiser, plus de risques de désaccords et de malentendus, de discordes ou d'incompatibilités entre les partenaires et, de manière générale, davantage d'interdépendance, et donc une nécessaire confiance réciproque qu'il faut instaurer et maintenir. En outre, comme chacun des partenaires doit rendre des comptes aux institutions qui le financent, le projet dans son ensemble doit satisfaire aux exigences multiples et souvent divergentes de ces institutions, d'où des conditions diverses de reddition de compte à des échéances fréquemment incompatibles. Les participants peuvent avoir bien des difficultés à s'entendre compte tenu de cette diversité d'attitudes, de procédures et de modalités d'intervention⁴³.

85. Il se pourrait aussi que certains pays répugnent à s'éloigner du territoire familial de la coopération bilatérale, pour des raisons politiques ou du fait d'autres intérêts⁴⁴, et qu'ils ne soient guère enclins à fournir un accès libre et généralisé à leurs informations, expériences et technologies, que ce soit pour des raisons économiques ou par fierté nationale. Dans les pays bénéficiaires, la lenteur des progrès peut aussi s'expliquer par le manque de direction assidue, l'insuffisance des ressources financières en vue de l'instauration d'une coopération internationale dans le secteur et les faibles moyens disponibles pour veiller à l'application des accords de coopération et à la viabilité des projets.

86. Les projets multilatéraux sont une forme récente de coopération culturelle internationale, laquelle a généralement été motivée par une logique bilatérale. Il convient de les encourager dans le secteur aquacole. L'expérience croissante de la FAO en matière de planification et de gestion de projets multipartites pourrait être des plus utiles dans ce domaine.

e) Développement de la coopération en vue de l'augmentation de l'investissement étranger direct dans le secteur

87. L'investissement étranger direct compte parmi les principaux facteurs d'intervention, et il constitue un élément déterminant de l'économie mondiale moderne ainsi que du transfert et de la diffusion des technologies.

88. En apportant aux pays des ressources financières en vue des investissements, des nouvelles technologies, de meilleures techniques de gestion et de l'accès aux marchés internationaux,

⁴³ <http://www.seas.se/is-there-much-difference-between-bilateral-and-multilateral-cooperation/>

⁴⁴ Au plan historique, les liens politiques et économiques entre les pays semblent être déterminants pour la coopération bilatérale.

l'investissement étranger direct stimule la croissance économique et le développement. Dans l'aquaculture, il a contribué à l'introduction de nouvelles technologies et de techniques d'élevage qui ont permis d'accroître la productivité des exploitations dans de nombreux pays, comme en attestent la crevetticulture en Équateur et au Mozambique, et l'élevage du saumon au Chili.

89. Malgré ces différents avantages, l'investissement étranger dans l'aquaculture, en particulier dans les nouvelles technologies, n'a pas décollé dans nombre de pays en développement, particulièrement en Afrique où le développement de l'aquaculture repose majoritairement sur des entrepreneurs locaux qui n'ont pas les ressources financières nécessaires, ni d'accès aux prêts bancaires, plutôt que sur des investisseurs étrangers qui auraient des fonds suffisants.

90. L'une des façons d'attirer l'investissement étranger dans l'aquaculture serait d'adopter des politiques budgétaires favorables à la création d'entreprises dont la production repose sur des technologies de pointe. Ces politiques pourraient par exemple autoriser la location de terres domaniales à taux faible ou nul, le cas échéant, des périodes d'exemption fiscale ou des exonérations de droits d'importation pour les investisseurs étrangers, ou encore des exonérations fiscales sur les revenus des sociétés. Les pays pourraient aussi adopter des politiques visant à assouplir les conditions limitant la propriété étrangère des filières d'exploitation des ressources naturelles. Certaines de ces politiques ont déjà permis de stimuler le développement de l'aquaculture dans de nombreux pays du monde⁴⁵.

f) Encourager les coentreprises aquacoles

91. La mise en place des projets aquacoles peut être très coûteuse, ce qui fait souvent obstacle à l'établissement d'élevages aquacoles, surtout dans les pays en développement. Les coentreprises peuvent être un bon moyen de contourner le problème et de réaliser des projets qui seraient difficiles à mettre en œuvre dans d'autres cas; elles permettent de fédérer les parties dans le cadre d'un même projet et d'en partager la charge, à la fois au plan financier, et du point de vue des apports en nature.

92. Même si elles sont particulièrement bénéfiques dans le cadre de grands projets ou d'entreprises industrielles désireuses de diversifier leur portefeuille, les coentreprises peuvent également assurer le succès des projets aquacoles de petite et moyenne envergure en favorisant leur compétitivité.

g) Pérenniser les réseaux existants

93. En 1976, la Conférence de Kyoto a favorisé la création de plusieurs réseaux d'aquaculture en Afrique, dans la région Asie-Pacifique et dans les Amériques. Il est évident que nombre de ces réseaux ont beaucoup contribué à l'expansion de l'aquaculture. D'autres éléments montrent toutefois que leur succès a souvent été de courte durée, car leur prospérité tenait à un appui financier extérieur, et n'a pas résisté à son interruption. Confrontés à cette situation, les pays ont généralement réclamé et créé de nouveaux réseaux.

94. L'établissement de nouveaux réseaux peut sembler une idée judicieuse à court terme, mais ce n'est peut-être pas une solution viable compte tenu des problèmes de financement souvent chroniques qu'ils rencontrent ensuite. De sérieux problèmes de financement se profilent déjà à l'horizon pour certains des réseaux récemment créés, et ils pourraient aller jusqu'à menacer leur existence.

95. En Afrique, l'ANAF n'a toujours pas de secrétariat ou d'installations propres cinq ans après sa création, et il est toujours financé au coup par coup par des donateurs extérieurs⁴⁶. Sur le continent américain, le NAA est financé au moyen des contributions de ses membres. À bien des égards toutefois, son existence financière et logistique tient à la générosité du pays qui héberge son secrétariat et qui en assure le financement pour les deux premières années.

⁴⁵ Hishamunda, N.; P.B. Bueno; N. Ridler; W.G. Yap. 2011. Analyse du développement de l'aquaculture en Asie du Sud-Est - Une perspective de la politique, FAO Document technique sur les pêches et l'aquaculture N° 509. Pp.79. Rome (Italie).

⁴⁶ À l'heure actuelle, son financement est assuré dans le cadre du Programme régional Poisson (NFFP) conjointement réalisé par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et la FAO, et financé par l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (ASDI).

96. À l'inverse, depuis sa première réunion en 2000, le *Réseau latino-américain de femmes travaillant dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture* (LANWF) n'a pas été en mesure d'organiser de nouvelles réunions en raison de difficultés financières.

97. Un réseau est un partenariat de personnes et d'institutions travaillant en étroite coopération en vue d'objectifs spécifiques, et selon le principe d'un *partage des coûts, des avantages, des résultats et des réalisations* découlant de leurs interactions, tout en préservant leur autonomie personnelle et institutionnelle⁴⁷. Le respect des principes posés dans cette définition permettrait peut-être d'améliorer la situation financière de ces réseaux.

⁴⁷ Hariri G. «The role of networks in the field of agricultural training and research». In: Dupuy B. (comp.), Dupuy B. (collab.). *Équilibre alimentaire, agriculture et environnement en Méditerranée*. Montpellier: CIHEAM, 1994. p. 121–131 (Options méditerranéennes: Série A. Séminaires méditerranéens; n. 24)